

CONSIGNES SPECIFIQUES A L'UTILISATION DE LA HALLE DES SPORTS

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités spécifiques d'utilisation de la halle des sports du campus de Luminy.



1- Dispositions Générales

- L'accès est strictement réservé :
 - o Aux étudiants de la FSS, en présence d'un enseignant,
 - o Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - o Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - o Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- L'utilisation de la résine est interdite pour la pratique du handball.
- Il est interdit de fumer dans la halle des sports. Les cigarettes électroniques sont également interdites.
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sucrées ou alcoolisées dans les locaux.
- Veuillez prendre soin du matériel et veillez à le ranger correctement après utilisation.
- L'accès est strictement interdit aux animaux.

2- Règles relatives à l'Hygiène et à la sécurité

Pour des raisons d'hygiène, les utilisateurs doivent **obligatoirement** évoluer dans la Halle des Sports avec des chaussures de sport propres et adaptées aux activités sportives.

Note à l'attention des utilisateurs

Tout manquement à ce règlement intérieur sera sanctionné par une interdiction d'accès à la halle des sports pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Direction de la Faculté des Sciences du Sport

Le Doyen

Rémy CASANOVA







**INTERDIT AUX ANIMAUX
MÊME TENUS EN LAISSE**

CONSIGNES GENERALES A L'UTILISATION DE LA SALLE DE BOXE

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités générales d'utilisation de la salle de boxe du COSEC du campus de Luminy.



1- Dispositions Générales

- L'accès est strictement réservé :
 - Aux étudiants de la FSS,
 - Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- Il est interdit de fumer dans la salle de boxe et devant les portes de la salle.
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sucrées ou alcoolisées dans la salle.
- **Veillez ranger votre matériel après utilisation en suivant les consignes affichées à l'intérieur de la salle, notamment à propos du rangement des sacs de frappe.**
- Pensez à apporter une bouteille d'eau pour votre entraînement.

2- Règles relatives à l'Hygiène et à la sécurité

- Tenue de sport **et chaussures de sport d'INTERIEUR** et propres.
- Les tongs et claquettes sont interdites sur les tapis mais autorisées sur les abords des tapis.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes spécifiques d'utilisation de la salle de boxe, affichées à l'intérieur de la salle.
- Interdiction de porter un couvre-chef dans la salle de boxe.

Note à l'attention des utilisateurs

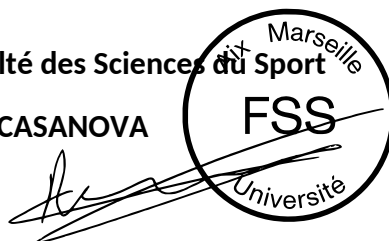
Tout manquement à ces consignes sera sanctionné par une interdiction d'accès à la salle de boxe pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

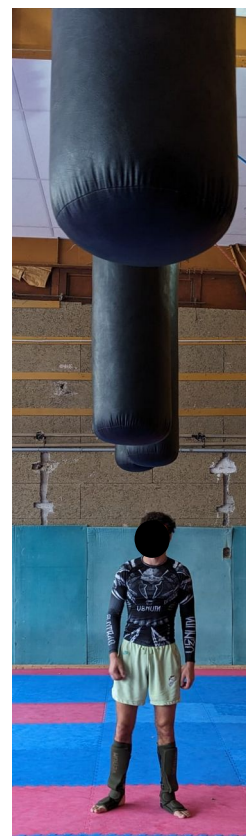
Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Rémy CASANOVA



CONSIGNES SPECIFIQUES AU RANGEMENT DE LA SALLE DE BOXE

- Les sacs de frappe doivent être descendus prudemment, lentement, sans jamais lâcher la corde.
- Ils doivent tous être remontés en quittant la salle, à hauteur supérieure de celle d'un adulte debout (voir photo).
- Les cordes doivent être nouées aux fixations à l'aide d'un double nœud en boucle.
- Pour des raisons d'hygiène les utilisateurs doivent évoluer sur les tapis et sur les rings pieds nus ou équipés de chaussures exclusivement utilisées en intérieur.
- Ne rien laisser en quittant la salle : équipement de boxe, emballages, gourdes ou bouteilles d'eau...



Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Rémy CASANOVA





**TENUE
DE SPORT
PROPRE
OBLIGATOIRE**



**PORT DE
CHAUSSURES
DE SPORT
D'INTÉRIEUR
PROPRES**



OBLIGATOIRE



CONSIGNES SPECIFIQUES A L'UTILISATION DE LA SALLE DE DANSE

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités spécifiques d'utilisation de la salle de danse du COSEC du campus de Luminy.



1- Dispositions Générales

- L'accès est strictement réservé :
 - o Aux étudiants de la FSS,
 - o Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - o Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - o Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- Il est interdit de fumer dans la salle de danse et à l'intérieur du COSEC.
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sucrées ou alcoolisées dans la salle.
- Veuillez ranger votre matériel après utilisation.

2- Règles relatives à l'Hygiène et à la sécurité

Pour des raisons d'hygiène et de propreté, les utilisateurs doivent **obligatoirement** évoluer dans la salle de danse avec des chaussettes ou pieds nus.

Note à l'attention des utilisateurs

Tout manquement à ce règlement intérieur sera sanctionné par une interdiction d'accès à la salle de danse pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Rémy CASANOVA





**PIEDS NUS
OU
CHAUSSETTES
OBLIGATOIRES**



**TENUE
DE SPORT
PROPRE
OBLIGATOIRE**



CONSIGNES SPECIFIQUES A L'UTILISATION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités spécifiques d'utilisation de la salle de gymnastique du COSEC du campus de Luminy.



1- Dispositions Générales

- L'accès est strictement réservé :
 - Aux étudiants de la FSS, en présence d'un enseignant,
 - Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- Il est interdit de fumer dans la salle de gymnastique et devant les portes de la salle.
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sucrées ou alcoolisées dans la salle.
- **Veillez ranger votre matériel après utilisation selon le plan photos joint.**
- **Veillez effacer le tableau après utilisation.**

2- Règles relatives à l'Hygiène et à la sécurité

- **Il est strictement interdit de monter sur les tapis et sur le praticable en chaussures.**
Seuls les chaussons ou les chaussures spécialisées et adaptées à la discipline sont autorisés
 - Après utilisation, veuillez nettoyer votre place et le matériel utilisé.
 - Les utilisateurs s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils.
- Interdiction de porter un couvre-chef dans la salle de gymnastique.

Note à l'attention des utilisateurs

Tout manquement à ce règlement intérieur sera sanctionné par une interdiction d'accès à la salle de gymnastique pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Rémy CASANOVA





CONSIGNES SPECIFIQUES A L'UTILISATION DE LA SALLE DE JUDO

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités spécifiques d'utilisation de la salle de judo du COSEC du campus de Luminy.



1- Dispositions Générales

- L'accès est strictement réservé :
 - Aux étudiants de la FSS, en présence d'un enseignant,
 - Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- Il est interdit de fumer dans la salle de danse et à l'intérieur du COSEC,
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sucrées ou alcoolisées dans la salle,
- Veuillez ranger votre matériel après utilisation,
- Si utilisation de matériel type chaise, objets métalliques..., **le tatami doit être protégé par des tapis**,
- Veuillez ne pas modifier le réglage du thermostat de chauffage,
- En cas de vent, la porte de secours latérale doit rester fermée afin d'éviter l'entrée de feuilles, poussières et autres éléments indésirables,
- Il est interdit d'entrer sur le tatami avec des vêtements portés à l'extérieur.

2- Règles relatives à l'Hygiène et à la sécurité

- **Sur le tatami**, les utilisateurs doivent obligatoirement évoluer **pieds nus**,
- **En dehors du tatami**, les utilisateurs doivent **OBLIGATOIREMENT** porter des claquettes.

Note à l'attention des utilisateurs

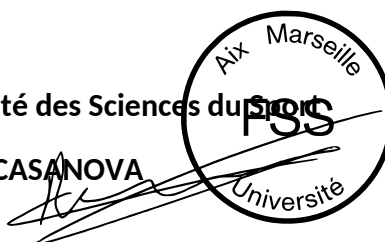
Tout manquement à ce règlement intérieur sera sanctionné par une interdiction d'accès à la salle de judo pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Rémy CASANOVA





CONSIGNES SPECIFIQUES A L'UTILISATION DE LA SALLE DE MUSCULATION

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités spécifiques d'utilisation de la salle de musculation du COSEC du campus de Luminy.



1- Dispositions Générales

- L'accès est strictement réservé :
 - Aux étudiants de la FSS,
 - Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- Il est interdit de fumer dans la salle de musculation et devant les portes de la salle.
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sucrées ou alcoolisées dans la salle.
- Veuillez ranger votre matériel après utilisation et décharger les appareils.
- Pensez à apporter une bouteille d'eau pour votre entraînement.
- Veuillez effacer le tableau après utilisation.

2- Règles relatives à l'Hygiène et à la sécurité

- L'emploi d'une serviette est obligatoire sur les appareils de cardio, tapis de sol et machines de musculation de façon à recouvrir assises et dossiers.
- Tenue de sport et chaussures de sport fermées et propres obligatoires.
- Après utilisation, veuillez nettoyer votre place et le matériel utilisé au moyen de produits de nettoyage et lingettes prévus à cet effet.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils.
- Interdiction de porter un couvre-chef dans la salle de musculation.

Note à l'attention des utilisateurs

Tout manquement à ce règlement intérieur sera sanctionné par une interdiction d'accès à la salle de musculation pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Rémy CASANOVA





CONSIGNES SPECIFIQUES A L'UTILISATION DU TECHNOARENA

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités spécifiques d'utilisation du TechnoArena du campus de Luminy.



1- Dispositions Générales

- L'accès est strictement réservé :
 - o Aux étudiants de la FSS, en présence d'un enseignant,
 - o Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - o Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - o Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- Il est interdit de fumer sur les terrains. Les cigarettes électroniques sont également interdites
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons alcoolisées sur les terrains (merci d'utiliser les poubelles pour vos bouteilles plastiques)
- Veuillez prendre soin du matériel et manipulez les cages amovibles avec délicatesse
- L'accès est strictement interdit aux animaux

2- Règles relatives à l'Hygiène et à la sécurité

Pour des raisons de sécurité, les utilisateurs doivent **obligatoirement** évoluer sur les terrains avec des chaussures de sport adaptées aux activités sportives (pas de crampons vissés).

Note à l'attention des utilisateurs

Tout manquement à ce règlement intérieur sera sanctionné par une interdiction d'accès au TechnoArena pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

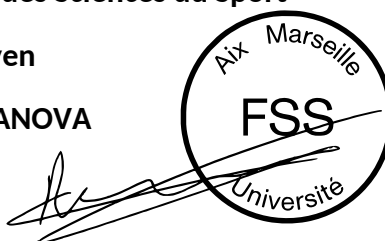
En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Direction de la Faculté des Sciences du Sport

Le Doyen

Rémy CASANOVA





**INTERDIT AUX ANIMAUX
MÊME TENUS EN LAISSE**

CONSIGNES GENERALES A L'UTILISATION DU TECHNOFORM

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités spécifiques d'utilisation du TECHNOFORM du campus de Luminy.



1. Dispositions générales

- L'accès est strictement réservé :
 - Aux étudiants de la FSS,
 - Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- Il est interdit de fumer dans le Technoform et devant les portes de la salle.
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sucrées ou alcoolisées dans la salle.
- **Veillez ranger votre matériel après utilisation en suivant les consignes affichées dans la salle.**
- Les utilisateurs ont à disposition des casiers qui se ferment avec la carte AMU pour entreposer leurs affaires personnelles. Aucun sac n'est autorisé dans les salles de pratique sportive.

2. Règles relatives à l'hygiène et à la sécurité

- Pour des raisons d'hygiène et de propreté, les utilisateurs doivent évoluer dans la salle avec des chaussures d'intérieur (qui ne viennent pas de l'extérieur) spécifiques à la pratique et propres.
- Sur les tapis de sol, ne pas utiliser de chaussures et se munir d'une serviette.
- Pensez à apporter une bouteille d'eau et une serviette pour votre entraînement.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes spécifiques d'utilisation du Technoform, affichées à l'intérieur de la salle notamment le nettoyage des machines cardio.
- Il est interdit de déplacer le matériel entreposé.

Note à l'attention des utilisateurs

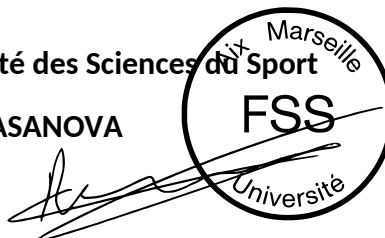
Tout manquement à ces consignes sera sanctionné par une interdiction d'accès au Technoform pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

Rémy CASANOVA





CONSIGNES SPECIFIQUES AU RANGEMENT DU TECHNOFORM

Ne rien laisser en quittant la salle : emballages, gourdes ou bouteilles d'eau...

RANGEMENT SALLE CARDIO

- Les appareils ne doivent pas être déplacés sauf événements exceptionnels et sur autorisation de la Faculté des Sciences du Sport (Nuit de la forme et autres...).
- L'utilisateur doit avoir sa propre serviette et nettoyer la machine après utilisation avec les produits mis à disposition. 1 personne par machine.

RANGEMENT GRANDE SALLE DE FITNESS

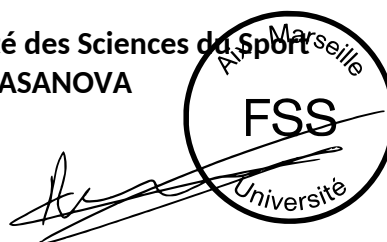
- Rangement des steps et des tapis selon la photo

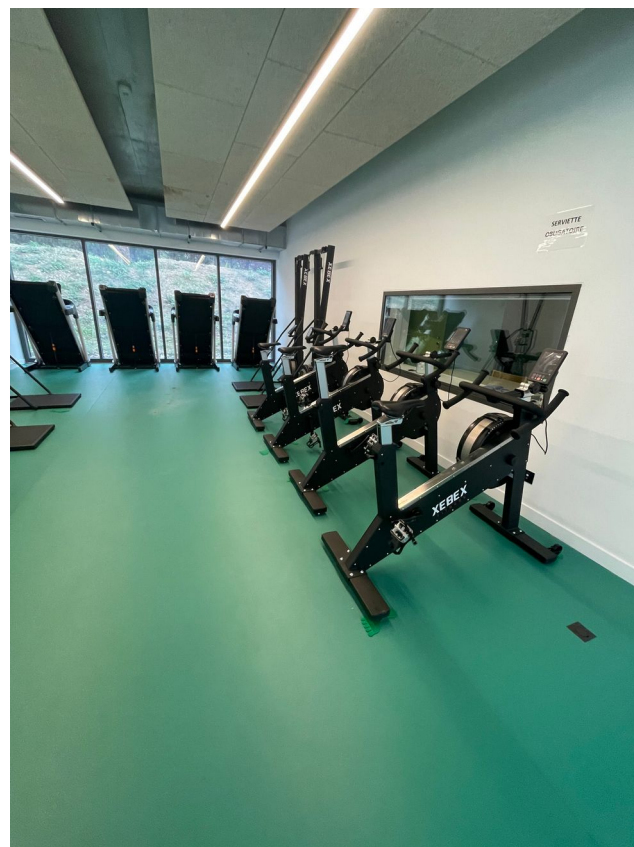
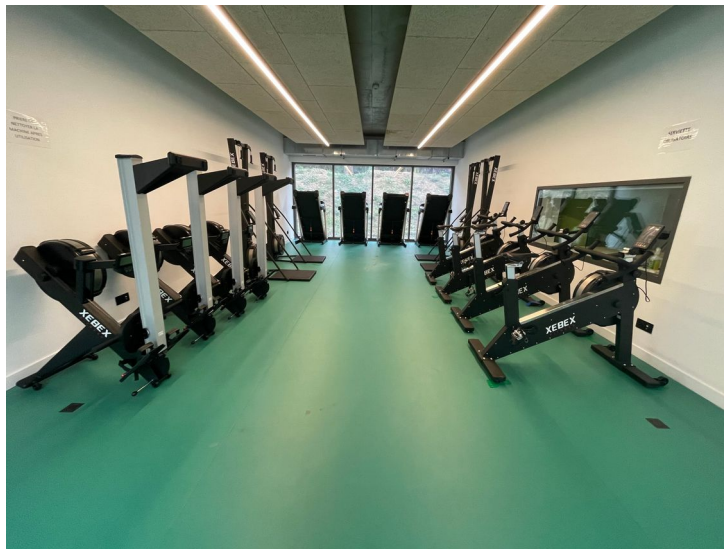
RANGEMENT LOCAL MATERIEL

- Rangement selon les photos

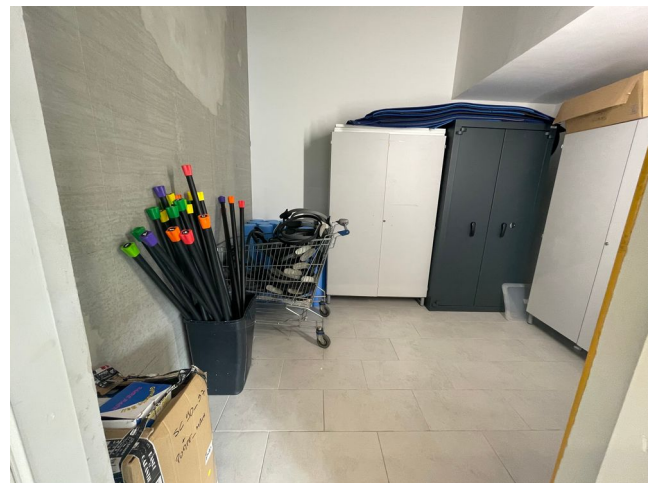
Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport
Rémy CASANOVA









CONSIGNES SPECIFIQUES A L'UTILISATION DU TECHNOSPORT

Ces consignes ne se substituent pas au règlement intérieur d'Aix-Marseille Université (QR code à scanner) mais viennent préciser les modalités spécifiques d'utilisation du TechnoSport du campus de Luminy.



1- Dispositions Générales

- L'accès est strictement réservé :
 - o Aux étudiants de la FSS,
 - o Aux personnels et étudiants inscrits au SUAPS en présence de l'enseignant ou du responsable du créneau,
 - o Au BDS STAPS (sur présentation de leur carte étudiante) en présence du responsable du créneau BDS,
 - o Aux partenaires et associations conventionnés avec la Faculté des Sciences du Sport.
- Il est interdit de fumer dans le TechnoSport. Les cigarettes électroniques sont également interdites.
- Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons sucrées ou alcoolisées dans les locaux.
- Veuillez ranger votre matériel après utilisation.
- L'accès est strictement interdit aux animaux.

2- Règles relatives à l'Hygiène et à la sécurité

Pour des raisons d'hygiène, les utilisateurs doivent **obligatoirement** évoluer dans le TechnoSport avec des chaussures de sport propres et adaptées aux activités sportives.

Note à l'attention des utilisateurs

Tout manquement à ce règlement intérieur sera sanctionné par une interdiction d'accès au TechnoSport pour une durée d'1 mois à la première faute, 1 semestre à la deuxième faute et pour l'année universitaire à la troisième faute.

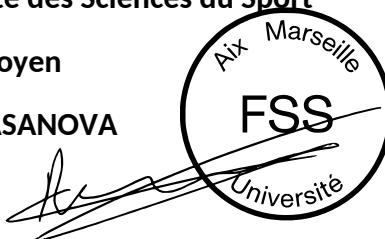
En cas de récidive, une exclusion définitive sera prononcée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Direction de la Faculté des Sciences du Sport

Le Doyen

Rémy CASANOVA





**INTERDIT AUX ANIMAUX
MÊME TENUS EN LAISSE**